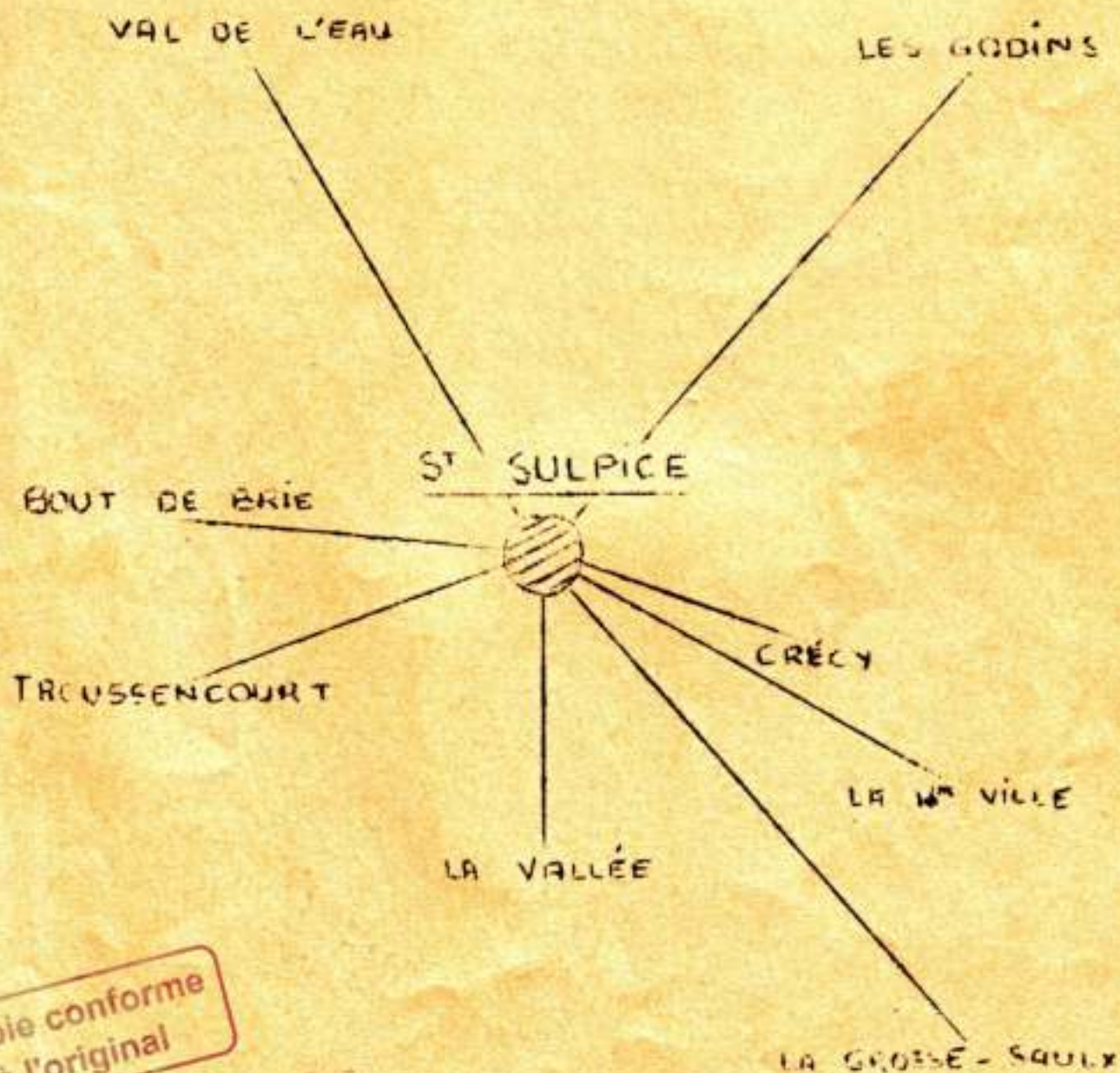


INFORMATION MUNICIPALE



Copie conforme
à l'original

SOMMAIRE

- Introduction: CE BULLETIN : POURQUOI?
- LES COMMISSIONS
- Dossier : L' ASSAINISSEMENT
- Les fêtes : UN ETE EST PASSE
- LE BUDJET
- LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- Vie pratique: LE PERMIS DE CONSTRUIRE
- DIVERS

CE BULLETIN.... POURQUOI ?

La COMMISSION INFORMATION, sous l'égide du conseil municipal, vous présente le premier numéro du BULLETIN MUNICIPAL dont la parution est envisagée trimestriellement.

Le but de cette publication est de vous informer des décisions majeures prises par le conseil municipal, vous exposer les motifs qui ont présidé à ces décisions, vous indiquer les avantages et les inconvénients immédiats ou futurs.

Si ce bulletin présent n'est qu'un essai, il est envisagé d'y insérer des critiques, des conseils pratiques, enfin toutes les choses de nature à permettre une parfaite INFORMATION. Il importe que nous connaissions vos problèmes, vos suggestions, afin qu'entre vous et nous s'établisse un courant de confiance qui sera toujours bénéfique au bien être et au bien vivre de notre commune.

Nous vous rappelons que pour recevoir vos doléances vos idées, il existe une boîte à lettres à la mairie, suffisamment grande pour recevoir toutes vos suggestions.

LES COMMISSIONS

BUREAU AIDE SOCIALE: M. BRETON-Mmes DEBRAY-MAHIEUX-LUCAS
M. PONTAINE

VOIES ET CHEMINS:MM. POESSEL-LEDOUX-BRUNEL-NOEL

FETES:M. LORIS - Mme DEBRAY-MM. ROUSSEL-LEDOUX-PONTAINE
FLECHY-Mme LUCAS

AGRICULTURE:MM: BRETON-BRUNEL-NOEL-POESSEL-RISSELIN-VAN DER HAEGEN

SYNDICAT ELECTRIFICATION AUNEUIL:MM. BRETON-ROUSSEL, suppl.LORIS

SYNDICAT DES EAUX:MM. BRETON-LORIS-NOEL(titulaires)
Mme LUCAS-MM. BRUNEL-POESSEL (suppléants)

SYNDICAT A VOCATION MULTIPLE:MM. BRETON-LEDOUX, suppl.Mme DEBRAY

FINANCES:Tout le conseil municipal

CHOMAGE:M. BRETON-Mme DEBRAY-M. FLECHY

SECURITE: M. POESSEL-BRETON-ROUSSEL-SEGUILLON

ECOLLES:M. BRETON- Mme MAHIEUX-MM. POESSEL-LEDOUX- FLECHY

BATIMENTS COMMUNAUX:MM. BRETON-ROUSSEL-NOEL-BRUNEL

URBANISME ET ENVIRONNEMENT:MM. BRETON-LORIS-Mme DEBRAY
MM. ROUSSEL-BRUNEL-BARRAUD

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE: Mme DEBRAY- MM. FLECHY-PONTAINE

INFORMATION: MM. FLECHY-LORIS-Mmes DEBRAY-MAHIEUX-ROUSSEL
LEDOUX-PONTAINE

WIPOTS: Titulaires:MM. LORIS-NOEL-RISSELIN-ROUSSEL-COUTURIER
Mme DEBRAY

Suppléants:MM. BLIN-BRETON-DEBRAY-DUPONT-BOUFFLERS(d'ab-
becourt)-barraud

LISTE ELECTORALE:M. DESJARDINS(délégué du préfet)
M. RISSELIN (délégué du juge d'instruction)
M. BRETON-Mme LUCAS

Sont également membres du bureau d'aide sociale: Mme CORNU
MM. ROUSSEL-DESJARDINS-DUPONT

Les noms soulignés désignent le **PRESIDENT** de la commission.
Dans les autres commissions, c'est le **Maire** qui assume la
présidence.

L'ASSAINISSEMENT

Voici quelques années, un lotissement est né à Saint-Sulpice. On l'a appelé "l'Argillère". Composé de 12 pavillons identiques implantés sur une surface moyenne de 500 m², nous pourrions croire à un petit coin paisible. La tranquillité, l'air pur de la campagne sont, nous croyons, les principaux éléments recherchés par ces habitants. Et pourtant, depuis quatre ans ils espèrent voir aboutir une solution à un problème : l'ASSAINISSEMENT.

Comme la plupart à Saint-Sulpice, l'évacuation des eaux usées se fait au moyen de puisards. Dans cette zone, le sol n'étant pas perméable, ceux-ci se colmatent rapidement. L'épandage des excédents se fait donc sur la voie publique. Des odeurs désagréables en émanent. Des plaintes sont déposées par les riverains.

Dès la mise en place du nouveau conseil, en mars dernier, un projet est aussitôt proposé par la Sté de Crédit Immobilier de Beauvais. Il s'agit de capter ces eaux usées afin de les déverser dans le ru à proximité. Les dépenses ne seraient pas à la charge de la commune mais à la Sté de construction. Malgré l'opposition de quelques uns qui ne voyaient en cela qu'une solution de facilité et qui ne résolvait pas le problème en général, le conseil adopte ce projet (délibération du 30 mars 1977).

Par l'intermédiaire du compte-rendu de cette réunion dans un journal, M Mastentwiono, ingénieur de la Direction Départementale de l'Agriculture, intervient auprès de M.le Maire afin de pouvoir assister à une prochaine réunion du conseil municipal. Après étude sur place, et considérant :

.../...

1.
- Que d'autres à Saint-Sulpice, notamment à Vallée, ont des problèmes d'assainissement comparables à ceux de l'Argillère.

- Que la solution précédente est incompatible à une éventuelle extension du réseau.

- Que les permis de construire pour des constructions groupées (4 à 5 pavillons) risquent d'être refusés.

Il propose :

- Le déversement des eaux usées de l'Argillère dans le ru provisoirement (délai 2 ans maximum) mais les tuyauteries et les pentes seront de façon à envisager l'extension du réseau à toute la Vallée. Le système d'épuration se situerait à l'ancien lavoir.

Le conseil municipal, dans sa majorité opte donc pour ce 2ème projet qui annule le précédent.

La 1ère tranche de l'assainissement de la Vallée comportera : probablement la route principale (raccordement à l'Argillère face à M. Fouache) et la rue des écoles (coût : 100 millions d'anciens francs environ). L'inscription à une subvention a été faite. Nous précisons une nouvelle fois que les travaux concernant l'Argillère ne sont pas à la charge de la municipalité et par une lettre adressée à M Janin, Directeur de la Sté du Crédit Immobilier de Beauvais le 30 septembre 1977, le conseil insiste pour qu'ils soient entrepris sous délai.

Evidemment, la création de l'assainissement n'est pas sans créer des problèmes, surtout financiers : car tout est lié à l'argent.

Pourquoi ne pas construire des lotissements ?

En sachant que chaque construction rapporterait 6 000 F à la commune, 80 à 100 pavillons paieraient la facture. Eh oui ! C'est ce que des promoteurs nous ont proposé. Il est évident que c'est tentant.

.../...

Le milieu rural devient un objet de convoitise et constitue un terrain privilégié pour de nouvelles sources de spéculation. Les propriétaires doivent se méfier des bonnes paroles de ces démarcheurs qui projetaient l'achat de 4 hectares de chaque côté de la route de la gare et aux "Hanoquets". Saint-Sulpice, alors cité dortoir, serait totalement transformé. Il ne suffit pas d'aller loin pour s'apercevoir du résultat. L'univers social et culturel se transforme. Deux mondes se cotoient : les nouveaux habitants sont les gens de la ville qui ont un autre mode de vie. Ils réclament des infrastructures plus importantes, des équipements collectifs etc... On assiste donc à la confrontation de deux modèles culturels. Une rupture s'est établie entre les habitants qui ont leur travail à la ville et qui rentrent dormir au village et les ruraux qui ont toujours travaillé et vécu sur place.

Alors, que faire face au développement ?

Quel avenir pour Saint-Sulpice ?

En majorité, nous refusons l'implantation de nouveaux lotissements promotionnels. Nous souhaitons que Saint-Sulpice conserve son cadre rural. Mais ne nous opposons pas au système actuel de développement : c'est-à-dire la construction de maisons individuelles de style différent.

Puisque nous refusons la bienfaisance de ces messieurs les promoteurs, où trouver l'argent ?

Une solution : L'EMPRUNT + SUBVENTIONS.

Toutes les communes ont recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement qui ne sont pas couvertes par les subventions et leur ressources propres.

Des organismes publics existent, dont la vocation est justement d'accorder aux communes des prêts à

.../...

des taux inférieurs à ceux pratiqués sur le marché.

Quelles sont les ressources fiscales dont dispose la commune pour faire face à leurs nombreuses charges.

1) les impôts directs :

- taxe foncière sur les propriétés non bâties
- taxe foncière " " " bâties
- taxe d'habitation (ex immobilière)
- taxe professionnelle (ex patente)

2) les impôts indirects :

- taxe locale
- taxe sur les salaires
- V. R. T. S. (versements représentatif de la taxe sur les salaires)

Afin de pouvoir rembourser les emprunts effectués, l'augmentation du centime et par conséquent des impôts est inévitable.

Voici présenté le projet le plus ambitieux. L'assainissement doit être considéré au même titre que d'autres services tels que l'eau potable, l'E. D. F. etc... Il est du devoir des élus de lutter contre toutes pollutions que ce soient :

- l'assainissement (protection des nappes souterraines.)
- les constructions anarchiques (lotissements etc..)
- l'évacuation des déchets (ordures ménagères).

Dans ce domaine combien de collectes insuffisamment organisées n'incitent-elles pas les particuliers à se débarrasser de ce qui les encombre n'importe où dans la nature.

.../...

Quelle que soit la commune que nous habitons et l'activité que nous exerçons quotidiennement dans notre vie familiale ou professionnelle, chacun de nous participe plus ou moins inconsciemment aux agressions contre l'environnement. Et il est du devoir des élus locaux d'une part, d'amener les citoyens à prendre conscience de la gravité de ces problèmes et à modifier leur comportement, et d'autre part, d'utiliser tous les moyens dont ils disposent pour lutter pour la sauvegarde du milieu naturel et humain.

POURQUOI ET COMMENT DEMANDER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ?

L'expérience nous a appris que les personnes ne savent pas en général s'il faut ou non un permis de construire lorsqu'ils envisagent d'entreprendre des travaux.

Le petit exposé ci-dessous vous donnera des précisions utiles.

A) IL NE FAUT PAS DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

1^{re}/ Pour tout aménagement intérieur qui n'entraîne aucune modification extérieure (perçement de portes ou fenêtres).

2^{de}/ Pour la construction d'une clôture en limite du domaine public, mais l'intéressé est tenu de solliciter auprès de la mairie (en fait la subdivision du ministère de l'équipement) un certificat ou un arrêté d'alignement.

B) IL FAUT UN PERMIS DE CONSTRUIRE.

a) Pour l'édification d'une habitation, d'une dépendance d'habitation (garage, cellier, clapier etc...)

b) Pour l'agrandissement d'une habitation ou de ses dépendances.

c) Pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment agricole.

d) Pour la modification de l'aspect extérieur des bâtiments (aménagement de lucarnes, ouverture de baies, changement de matériaux de couverture, de ravalement etc...)

C) COMMENT DEMANDER UN PERMIS DE CONSTRUIRE?

Les demandes sont à formuler en 3 exemplaires que vous trouverez en mairie ou à la Direction Départementale de l'équipement.

Chaque demande doit comporter :

1^{re}/ Un plan de situation du terrain (1/250^{ème} de préférence) faisant ressortir sa position par rapport à un point capital de la commune (église, mairie...).

2^{re}/ Un plan de masse (1/500^{ème}): Il comporte l'implantation de votre construction si elle est neuve, ou de l'implantation des bâtiments existants et nouveaux s'il s'agit d'agrandissement.

Toutes les cotes doivent y figurer (dimension du terrain, des constructions, des marges aux limites séparatives).

3^{re}/ Un plan des travaux à (2cm par mètre). Il devra toujours comporter une vue en plan, une vue en élévation des façades et des pignons et une vue en coupe transversale. En cas d'agrandissement ou de modification de bâtiments, il sera toujours établi un plan avant travaux, très souvent pour des travaux de minime importance, une photo suffit.

4^{re}/ Enfin, pour faciliter les études, il sera bon de joindre un devis descriptif sommaire.

D) QUI PEUT FAIRE LES PLANS ?

Les plans de situation et de masse peuvent être établis par un géomètre.

Jusqu'à 250 m² de plancher développé (c'est à dire l'addition du s/sol, du plancher et du plafond, soit environ 83 m² de construction au sol), vous pouvez vous même faire les plans si vous avez quelques qualités en dessin du bâtiment, sinon vous pouvez les faire établir par un technicien du bâtiment.

au delà de 250 m², il vous faut obligatoirement le concours d'un architecte ou d'un technicien agréé du bâtiment.

3/ CE QUE DEVIENNENT VOS DOSSIERS.

Lorsque vos trois dossiers sont établis comme indiqué ci-dessus, vous en déposez un à la mairie du lieu de construction. Il vous est alors remis un récépissé de dépôt que vous joignez aux deux autres exemplaires avant de les adresser à la D.D.E. (Direction Départementale de l'équipement) sous pli recommandé.

Sur l'exemplaire qui lui est remis, le maire donne son avis qui peut être favorable, favorable avec réserves (dont il est généralement tenu compte) ou bien défavorable (avis motivé). Il transmet le dossier à la D.D.E. par le canal de l'ingénieur subdivisionnaire qui donne son avis sur l'état de la voirie et les possibilités de raccordement aux réseaux divers. Votre dossier reçoit alors un numéro qui sera celui de votre permis et qui figurera sur toutes les correspondances.

Il est procédé à une première étude. Si votre dossier est complet, il vous est fixé un délai d'instruction de 2 mois (1 mois supplémentaire si une autre administration doit être consultée (S.M.C.F. D.D.A. ect...).

Si votre dossier n'est pas complet, il vous est demandé des pièces complémentaires ou bien éventuellement vous êtes convoqués.

Votre demande peut recevoir :

- 1^{er}/ Un avis favorable
- 2^{er}/ Un avis favorable avec réserves dont il faudra toujours tenir compte.
- 3^{er}/ Un avis défavorable dont les raisons sont explicitées dans l'arrêté de refus.

UN CONSEIL: N'oubliez jamais d'afficher sur le chantier le ¹ et la date de délivrance du permis de construire suivis de vos noms et prénoms.

UN ÉTÉ EST PASSÉ

Dans le cadre des fêtes traditionnelles de la commune (8 mai-14 juillet-fin août-11 novembre-fin d'année) le comité des fêtes, s'il veut conserver aux fêtes du souvenir (8 mai-11 nov.) tout leur caractère de recueillement, veut par contre donner aux fêtes populaires un éclat grandissant.

Cette année, le 14 juil. tout en gardant ses traditions (vin d'honneur, jeux et goûter des enfants) a été marqué par l'élection d'une Reine et de 2 Demoiselles d'honneur pour honorer de leur éclat la fête patronale.

La fête communale a vu un défilé qui, de l'aveu même des anciens habitants, n'avait jamais existé avec cette ampleur. Trois hameaux ont été visités. Les enfants des écoles, de la commune et même les grandes personnes ont apporté leur concours à la bonne réussite de la fête par leurs déguisements en général très recherchés, et par leurs vélos fleuris avec un goût qui n'a rien à envier à des manifestations plus grandioses.

Les fêtes de fin d'année sont en gestation et vous comprendrez bien qu'il n'est pas dans notre intention de tout dévoiler afin de vous en donner la surprise.

Sachez aussi que grâce aux compétences de notre cantonnier, du garde, et au dévouement de quelques uns, la salle des fêtes, cadre de nos réjouissances, a été rénovée. Sommes nous sur la bonne voie?

Il n'est pas prouvé que ce que nous faisons vous plaise entièrement et nous aimerions bien connaître vos critiques vos idées, afin que puissions en tenir compte dans le cadre de nos possibilités car outre une subvention municipale, les frais ne sont couverts que par votre participation et votre collaboration que nous espérons très fructueuses.

LE BUDGET

Au début de chaque année, le conseil municipal doit voter le BUDGET PRIMITIF. C'est le document financier essentiel. Il doit prévoir et mettre en équilibre toutes les dépenses et toutes les recettes pouvant se réaliser au cours de l'exercice. Voici donc ce budget primitif élaboré et voté par le conseil sortant pour 1977

-HABILLEMENT	:1000F.
-CARBURANTS	:1600F.
-COMBUSTIBLES	:5500F.
-FOURNITURES SCOLAIRES	:4300F.
-PERSONNEL PERMANENT	:108550F.
-PERSONNEL TEMPORAIRE	:2250F.
-RENUMERATIONS DIVERSES	:5775F.
-CHARGES SOCIALES	:42630F.
IMPOTS	:300F.
-ENTRETIEN DES BATIMENTS	:10000F.
-ENTRETIEN DE VOIRIE	:35000F.
-ENTRETIEN DE MATERIEL	:500F.
-ORDURES MENAGERES	:11000F.
-ACQUISITION DE PETIT MATERIEL	:2000F.
-EDF-BAU-GAZ	:5500F.
-PRIMES D'ASSURANCES	:6600F.
-POUR DEPENSES D'AIDE SOCIALE	:17257F.
-PARTICIPATION A CHARGES INTERCOMMUNALES	:2270F.
-SUBVENTIONS	:4930F.
-FETES ET CEREMONIE	:7000F.
-FRAIS PTT	:1600F.
-INDEMNITES MAIRE + ADJOINTS	:16200F.
-INTERETS	:9534F.
-EMPRUNTS	:8941F.

Vous pouvez vous informer du détail de ces différentes rubriques ou mieux assister aux réunions du conseil municipal qui sont publiques.

LES RÉUNIONS DE CONSEIL

Après l'élection du Maire et des adjoints, le Conseil Municipal a élu les membres des différentes commissions. A cette occasion, certains membres du Conseil proposèrent un Comité des Fêtes et une Commission Information. Le Comité est toujours en projet, quant à la commission Information, elle a enfin vu le jour, et a bénéficié d'un crédit de 300 frs. Ce Bulletin, en est le témoignage.

Un des sujets les plus discutés en réunion du Conseil Municipal demeure l'assainissement du village et de la Résidence l'Argillière (problèmes développés dans ce Bulletin).

Le conseil étudie l'extension du réseau EDF, place de la Gare (réclamé par Monsieur LEULLIER) ainsi que toutes les propositions et devis de l'EDF. Cependant, le Conseil Municipal pense que les propriétaires des maisons concernées participeront aux frais qu'occasionnera cette extension.

De même, l'éclairage électrique de l'Argillière est à envisager. Deux possibilités s'offrent à nous : l'aérogénérateur et le branchement EDF. (l'installation restant à la charge des Frères). Nous prendrons une décision ultérieurement.

Il a été question d'un syndicat intercommunal SNCF pour l'amélioration du réseau, de la fréquence des trains, de la répartition des voitures, du ramassage scolaire, des horaires, et, surtout pour s'opposer éventuellement à une fermeture de la ligne.

Le téléphone a été branché à l'école. Cependant, l'abonnement et les communications sont à la charge de Madame DUCROCQ.

Une cabine téléphonique sera installée par les PTT, Place de l'Argillière.

Un distributeur de timbres-Poste n'étant pas rentable, les PTT nous rappellent que le préposé du Bureau de Tabacs sont habilités à distribuer les timbres.

Le Conseil a soulevé le problème du terrain communal situé entre Monsieur CHUILLARD et la Mairie. Il fut acheté en 1944 grâce à une subvention à 80% pour son achat et son aménagement en terrain de sports.

Certains membres du Conseil Municipal ont proposé de remettre ce terrain en état, afin de proposer un lieu de loisirs aux habitants (adultes et enfants).

.../...

Lors de cette réunion, il a été précisé que le terrain de Foot-Ball de la Salle des Fêtes était à la disposition de tous les enfants de St Sulpice, lorsqu'il n'y avait pas de matches.

AUTOROUTE - Aucun projet n'est à ce jour connu définitivement, mais il est probable que le tracé de l'autoroute passera nettement en dehors du territoire de la Commune.

VOIES COMMUNALES - CHEMINS - ELAGAGE DES HAIES - Suite à une correspondance, l'attention du Conseil Municipal a été attirée sur l'état des chemins transformés en broussailles ou cultivés. La Commission des chemins doit rendre compte de cette étude. Pour une meilleure visibilité dans certains virages, le Maire a adressé une note aux riverains concernés par l'élégage de leur haie.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE - Il nécessita une mise au point des travaux qu'entraîna l'ouverture de la classe enfantine, avec création d'une salle de repos et de sanitaires réglementaires. Les problèmes d'évacuation des eaux, et du chauffage seront étudiés par les Commissions. Une subvention importante sera accordée à la Commune, et le reste sera à sa charge.

CHOIX DE LA FEMME DE SERVICE - Madame DUCROCQ, Directrice des Ecoles a proposé une unique candidature qui a été approuvée par Monsieur le Maire. Cependant, la majorité du Conseil Municipal a regretté, par principe, la manière dont a eu lieu cette nomination. En effet, il aurait été plus normal de procéder par appel d'offre comme pour tout personnel communal (et ceci, compte tenu du nombre de chômeurs à St Sulpice ; soit 12 à 14 dont 8 jeunes).

SENS INTERDIT - Il a été décidé d'installer un sens interdit à TROUSSENCOURT, vers le BOUT DE BRIE, afin de réduire les risques d'accidents.

SALLE DES FETES - Sa remise en état est en cours depuis le début d'Octobre. Le Garde Champêtre, le Cantonnier et des bénévoles y ont déjà beaucoup travaillé.

BOITE A LETTRE a été installée sur la grille de l'Ecole. Vous pouvez déposer vos demandes administratives ainsi que toutes vos suggestions.

ECOLE

Afin de conserver l'ouverture de certaines classes, notamment de la classe enfantine, un regroupement pédagogique a eu lieu avec la commune d'ABBECOURT.

Elèves de St SULPICE allant à ABBECOURT:

- 15 en C.M. 2
- 7 en C.P.

Elèves d'ABBECOURT venant à St SULPICE:

- 15 en classe maternelle
- 7 en C.E. 2
- 13 en C.M. 1

C.E.S. de NOAILLES

Ont fréquenté ce collège:

- 16 élèves en 73
- 12 " en 74
- 12 " en 75
- 5 " en 76
- 7 " en 77

Signalons enfin qu'une trentaine d'enfants de Saint-Sulpice fréquente des écoles privées.

FETE DE NOEL

Un goûter et une distribution de jouets pour les enfants de l'école de St Sulpice et du personnel communal auront lieu le samedi 17 décembre à 15h 30 à la salle des fêtes.

Un spectacle pour tous est prévu dès 16h 30 (durée 1h 15 environ)

La présence des parents à cette petite fête est souhaitable;

APPEL

Afin de composer des articles sur l'histoire de notre commune, la commission information souhaiterait que les personnes

...../..

..../..

possédant des documents s'y rapportant puissent les mettre à sa disposition. Les remettre soit à l'un des membres de cette commission, soit à la mairie.

CE BULLETIN A ETE REALISE PAR:

M. FLECHY J.M. Président

Mme DEBRAY

M. FONTAINE

M. LEDOUX

M. LORIS

Mme MAHIEUX

M. ROUSSEL

TOUS MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION

Nous nous souhaitons

un bon Noël et nos

meilleures vœux pour 1978